

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à vingt heures trente minutes,  
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Tiffauges, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Marcel BROSSET.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2024  
Nombre de présents ou représentés : 16  
Nombre de votants : 15

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Marcel BROSSET, Maire, M. Yohan RICHARD, 1er adjoint, Mme Béatrice LANDREAU, 2ème adjointe, M. Dominique CHIRON, 3ème adjoint, Mme Nadège GUIMBRETIERE, 4ème adjointe, M. Jean Michel POILANE, M. Christian LAMI, Mme Isabelle MOUILLE, Mme Françoise GUILBAULT, Mme Céline MOUILLE, Mme Claire BRIN, Mme Catheline PASQUIER, M. Yann CHAPERON, M. Maxime MARTIN, M. Alexandre BITOT.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Damien MINOZA

**PROCURATION :** M. Anthony SUBILEAU ayant donné procuration à M. Yohan RICHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Françoise GUILBAULT

---

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Françoise GUILBAULT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.**

---

*Approbation du compte rendu de la réunion du 15 janvier 2024 à l'unanimité.*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **THÈME 1: DÉCISIONS DU MAIRE**

- Engagements du 09 janvier au 07 février 2024
- Droits de préemption

#### **THÈME 2: FINANCES**

- Demande de subvention au titre de la DETR
- Demande de subvention au titre du soutien du Département de la Vendée pour le projet de rénovation de la salle de sports
- Demande de subvention de la Région des Pays de la Loire au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal.
- Demande de subvention au titre du soutien du Département de la Vendée pour le projet de la plaine Sportive

#### **THÈME 3: AMENAGEMENT - URBANISME**

- Cession au profit de la Commune – Lotissement Les Jardins de Piplet

- Rétrocession de voirie : Cité de la Promenade
- Rétrocession de voirie : Cité Notre Dame

#### **THÈME 4 : ENFANCE - JEUNESSE**

- Tarif de la sortie des enfants du Melting Pote au Bowling à l'Autre Usine
- Délégation au maire pour fixer les tarifs des animations, des sorties et des camps organisés par le service enfance jeunesse

#### **THÈME 5 : DIVERS**

### **1 - DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

#### **1.1 - Engagements 2024 du 09 janvier au 07 février 2024**

Tiers	Objet	TTC
VILLARD	Réparation orgue	3 327,12 €
Bric Mat	Ouvertures Service Technique	675,00 €
Camping les Alouettes	Camp été Château des Loisirs	584,88 €
Bruffière Automobile	Location minibus camp CDL	367,99 €
BRANGEON	Balayage de voirie 2024	5 239,26 €
Prestagrilandés	Nettoyage Service Technique	1 305,60 €
Servimac	Broyeur d'accotements	8 700,00 €
Bonnes Vacances	Locations Camp été Château des Loisirs	674,80 €
Parc de la Vallée	Animation Camp château des Loisirs	202,00 €
Bioparc Doué la fontaine	Animation Camp château des Loisirs	192,00 €
Bruffière Automobile	Location minibus camp	234,00 €
Bruffière Automobile	Location minibus camp	367,99 €
Autocar Augereau	Sortie Château des loisirs	282,00 €
Kidi Mundi	Sortie Château des loisirs	175,80 €
SERVIMAC	Robot de tonte terrain de foot	9 448,80 €
Géotechnique	Etude Géotechnique Salle de sport	5 533,20 €
Detect Réseaux	Recherche réseaux Salle de sport	2 040,00 €
Mediapilote	Mise à jour du site internet	720,00 €
<b>Total</b>		<b>40 070,44 €</b>

#### **1.2 - Informations sur les déclarations d'intention d'alléner reçues en Mairie : décision de non-préemption :**

- Parcelle : 293 AB 1156 (Issue de la parcelle cadastrée AB 828) Rue du Val de Sèvre
- Parcelles : 293 AB 825, AB 1154 (Issue de la parcelle AB 826) Rue du Val de Sèvre

### **2- FINANCES**

#### **2.1 - Demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la Plaine Sportive qui a pour objectif une refonte des équipements sportifs à long terme. Ceux-ci présentent à la fois des signes de vétusté ainsi qu'une saturation constante des infrastructures. Les ouvrages ne répondent plus aux besoins de la population alors qu'un accroissement de celle-ci est prévu à moyen terme.

L'équipement envisagé permettra de répondre à une grande partie des besoins à travers la construction d'un complexe sportif doté d'un plateau sportif couvert (usage principal Volley et Badminton), d'un dojo dédié à la pratique du Judo, et de 4 vestiaires d'équipes ainsi qu'un espace de convivialité.

Cette opération intégrera la démolition des vestiaires actuels et permettra de conserver la salle omnisport existante et de l'intégrer dans le fonctionnement du complexe sportif.

Par ailleurs, un parc de stationnement d'environ 80 places devra être envisagé.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le montant total hors taxes estimé des travaux est de 2 242 000,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux	Montant	Subventions	Montant	%
Travaux de construction compris déconstruction, aménagements extérieurs et VRD	2 242 000,00 €	DRAJES	100 000,00 €	4,46 %
		Conseil Départemental de la Vendée équipements sportifs	380 000,00 €	16,95 %
		Conseil Départemental de la Vendée bonification environnementale	38 000,00 €	1,69 %
		Etat DETR	600 000,00 €	26,76 %
		Fonds Pays de la Loire Investissement communal	50 000,00 €	2,23 %
		Fonds de Concours Pays de Mortagne	85 000,00 €	3,79 %
		Sous-total	1 253 000,00 €	55,89 %
		Emprunt	639 000,00 €	28,50 %
		Autofinancement	350 000,00 €	15,61 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	989 000,00 €	44,11 %
		<b>Total dépenses</b>	<b>2 242 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>

Ouï l'exposé du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de :**

- approuver la réalisation du projet présenté estimé à 2 242 000,00 € HT
- approuver le plan de financement exposé

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

## 2.2 - Demande de subvention au titre du soutien du Département de la Vendée pour le projet de rénovation de la salle de sports

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet en plusieurs phases de la Plaine Sportive qui a pour objectif une refonte des équipements sportifs à long terme. Ceux-ci présentent à la fois des signes de vétusté ainsi qu'une saturation constante des infrastructures. Les ouvrages ne répondent plus aux besoins de la population alors qu'un accroissement de celle-ci est prévu à moyen terme.

Outre la construction d'un nouvel équipement sportif déjà prévu en phase 1, la seconde phase porte sur la rénovation de la salle de sport existante et vétuste.

Le projet de la Ville de Tiffauges est susceptible d'être subventionné au titre des études préalables dans le cadre de la politique du Département aux territoires au titre du programme d'aide aux équipements sportifs

Le montant prévisionnel total hors taxes des études préalables est de 30 000 € HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Etudes	Montant	Subventions	Montant	%
<i>Diagnostic structure pour PV et Diagnostic sol</i>	9 500,00 €	Conseil Départemental de la Vendée Aide aux équipements sportifs	15 000,00 €	50,00 %
Frais AMO Faisabilité	4 800,00 €	Sous-total	15 000,00 €	50,00 %
Frais AMO Programme	4 800,00 €	Emprunt	0,00 €	0,00 %
Frais AMO Choix Maîtrise d'Œuvre	8 000,00 €	Autofinancement	15 000,00 €	50,00%
Diagnostics Amiante, termites	2 900,00 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	15 000,00 €	50,00 %
<b>Total dépenses</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Où l'exposé du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de :**

- approuver le montant prévisionnel des études présentées estimées à 30 000,00 € HT
- approuver le plan de financement exposé
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien du Département de la Vendée pour le projet de rénovation de la salle de sports et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

## 2.3 - Demande de subvention de la Région des Pays de la Loire au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la Plaine Sportive qui a pour objectif une refonte des équipements sportifs à long terme. Ceux-ci présentent à la fois des signes de vétusté ainsi qu'une saturation constante des infrastructures. Les ouvrages ne répondent plus aux besoins de la population alors qu'un accroissement de celle-ci est prévu à moyen terme.

L'équipement envisagé permettra de répondre à une grande partie des besoins à travers la construction d'un complexe sportif doté d'un plateau sportif couvert (usage principal Volley et Badminton), d'un dojo dédié à la pratique du Judo, et de 4 vestiaires d'équipes ainsi qu'un espace de convivialité.

Cette opération intégrera la démolition des vestiaires actuels et permettra de conserver la salle omnisport existante et de l'intégrer dans le fonctionnement du complexe sportif.

Par ailleurs, un parc de stationnement d'environ 80 places devra être envisagé.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région des Pays de la Loire au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal.

Le montant total hors taxes estimé des travaux est de 2 242 000,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux	Montant	Subventions	Montant	%
<i>Travaux de construction compris déconstruction, aménagements extérieurs et VRD</i>	2 242 000,00 €	DRAJES	100 000,00 €	4,46 %
		Conseil Départemental de la Vendée équipements sportifs	380 000,00 €	16,95 %
		Conseil Départemental de la Vendée bonification environnementale	38 000,00 €	1,69 %
		Etat DETR	600 000,00 €	26,76 %
		Fonds Pays de la Loire Investissement communal	50 000,00 €	2,23 %
		Fonds de Concours Pays de Mortagne	85 000,00 €	3,79 %
		Sous-total	1 253 000,00 €	55,89 %
		Emprunt	639 000,00 €	28,50 %
		Autofinancement	350 000,00 €	15,61 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	989 000,00 €	44,11 %
		<b>Total dépenses</b>	<b>2 242 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>

Où l'exposé du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de :**

- approuver la réalisation du projet présenté estimé à 2 242 000,00 € HT
- approuver le plan de financement exposé
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Région des Pays de la Loire au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

2.4 – Demande de subvention au titre du soutien du Département de la Vendée pour le projet de la plaine Sportive

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la Plaine Sportive qui a pour objectif une refonte des équipements sportifs à long terme. Ceux-ci présentent à la fois des signes de vétusté ainsi qu'une saturation constante des infrastructures. Les ouvrages ne répondent plus aux besoins de la population alors qu'un accroissement de celle-ci est prévu à moyen terme.

L'équipement envisagé permettra de répondre à une grande partie des besoins à travers la construction d'un complexe sportif doté d'un plateau sportif couvert (usage principal Volley et Badminton), d'un dojo dédié à la pratique du Judo, et de 4 vestiaires d'équipes ainsi qu'un espace de convivialité.

Cette opération intégrera la démolition des vestiaires actuels et permettra de conserver la salle omnisport existante et de l'intégrer dans le fonctionnement du complexe sportif. Par ailleurs, un parc de stationnement d'environ 80 places devra être envisagé.

Le projet de la Ville de Tiffauges est susceptible d'être subventionné dans le cadre de la politique du Département aux territoires au titre du programme d'aide aux équipements sportifs

Cette délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2023-68 du conseil Municipal en date du 11 décembre 2023.

Le montant total hors taxes estimé des travaux est de 2 242 000 € HT

Monsieur Le Maire propose le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes		
Travaux	Montant	Subventions	Montant	%
<i>Travaux de construction compris déconstruction, aménagements extérieurs et VRD</i>	2 242 000,00 €	DRAJES	100 000,00 €	4,46 %
		Conseil Départemental de la Vendée équipements sportifs	380 000,00 €	16,95 %
		Conseil Départemental de la Vendée bonification environnementale	38 000,00 €	1,69 %
		Etat DETR	600 000,00 €	26,76 %
		Fonds Pays de la Loire Investissement communal	50 000,00 €	2,23 %
		Fonds de Concours Pays de Mortagne	85 000,00 €	3,79 %
		Sous-total	1 253 000,00 €	55,89 %
		Emprunt	639 000,00 €	28,50 %
		Autofinancement	350 000,00 €	15,61 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	989 000,00 €	44,11 %
		<b>Total dépenses</b>	<b>2 242 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>

Où l'exposé du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de :**

- Annuler la Délibération n° 2023-68 du conseil Municipal en date du 11 décembre 2023
- Décider de réaliser les travaux de construction de la Plaine Sportive comme décrite ci-dessus.
- Adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- L'autoriser à déposer la demande de subventions susmentionnées et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

### **3 - AMENAGEMENT - URBANISME**

#### **3.1 - Cession au profit de la Commune - Lotissement Les Jardins de Piplet**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2020-35 en date du 02 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la convention de rétrocession des équipements communs du lotissement privé dénommé « Les Jardins de Piplet » ayant été autorisé par un arrêté de Monsieur le Maire en date du 31 juillet 2020 portant le numéro PA 085 293 20 H0002.

Les opérations du lotissement sont désormais achevées, il convient de délibérer pour valider la rétrocession par Monsieur et Madame Joël PINEAU des équipements communs **d'une part, et d'accepter que des parcelles situées en dehors de l'emprise dudit lotissement soient rétrocédées à la commune de Tiffauges**

Les parcelles ainsi rétrocédées sont cadastrées de la manière suivante :

- Concernant les équipements communs du lotissement :

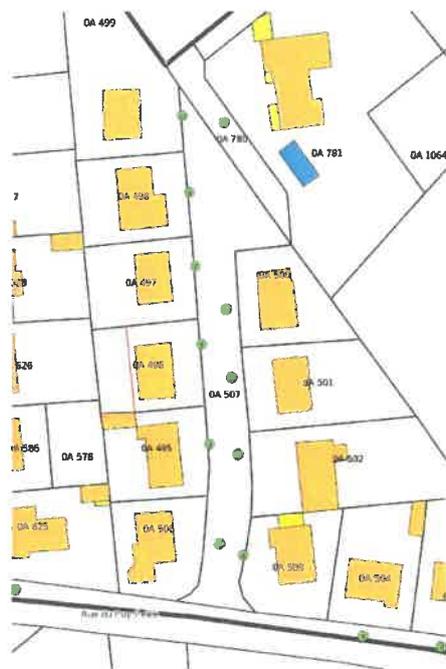
Section	Numéro	Lieudit	Contenance
B	1163	Puy Pele	6 ares 57 centiares
B	1164	Puy Pele	62 centiares
B	1165	Puy Pele	1 are 08 centiares

- Concernant les parcelles situées en dehors de l'emprise du lotissement :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
B	1166	Puy Pele	3 centiares
B	1167	Puy Pele	9 centiares
B	1143	Puy Pele	9 centiares

Lesdites parcelles apparaissant sur le plan ci-dessous :





Après une prise de contact auprès du propriétaire actuel, ce dernier a accepté ladite rétrocession,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de :

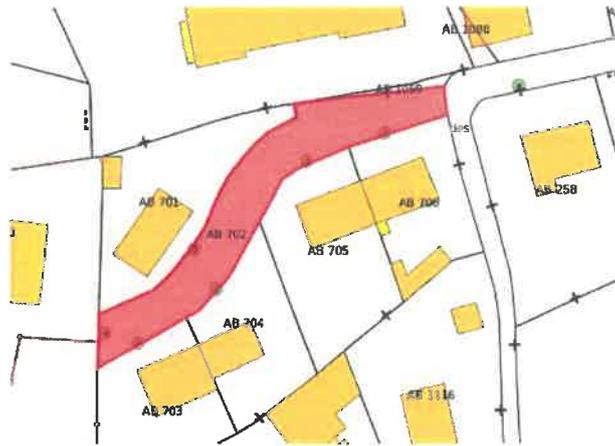
- De valider la rétrocession de la parcelle de voirie désignée ci-dessous à titre gratuit
- De dire que cette rue sera intégrée dans le domaine routier de la Commune pour une longueur de voirie de 114 mètres
- De l'autoriser à signer l'acte notarié devant être reçu par L'office Notarial FOURAGE, REMOND et LELOUP à Mortagne Sur Sèvre et tous documents afférents à cette cession de terrain,
- De dire que l'ensemble des frais de l'acte notarié seront pris en charge par Le propriétaire actuel

### 3.3 Rétrocession de voirie : Cité Notre Dame

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rue dénommée Cité Notre Dame a fait l'objet il y a de nombreuses années d'un lotissement réalisé par la Coopérative de production d'HLM Vendéenne du logement, actuellement représentée par le Bailleur Social «Vendée Logement» dont le siège social est à La Roche-Sur-Yon 6, rue du Maréchal Foch. La rétrocession de la voirie du lotissement et l'intégration dans le domaine routier et public de la commune n'ayant jamais été effectuée, il convient de délibérer pour valider la rétrocession de cette voirie dans le Domaine public.

La parcelle est cadastrée de la manière suivante :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AB	702	Cité Notre Dame	06 ares 80 centiares



Après une prise de contact auprès du propriétaire actuel, ce dernier a accepté ladite rétrocession,

Où l'exposé du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de :**

- De valider la rétrocession de la parcelle de voirie désignée ci-dessous à titre gratuit
- De dire que cette rue sera intégrée dans le domaine routier de la Commune pour une longueur de voirie de 82 mètres
- De l'autoriser à signer l'acte notarié devant être reçu par L'office Notarial FOURAGE, REMOND et LELOUP à Mortagne Sur Sèvre et tous documents afférents à cette cession de terrain,
- De dire que l'ensemble des frais de l'acte notarié seront pris en charge par Le propriétaire actuel

#### **4 - ENFANCE JEUNESSE**

##### 4.1 : Tarif de la sortie des enfants du Melting Pote au Bowling à l'Autre Usine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les enfants ont eu la possibilité d'effectuer une sortie dans le cadre du Melting Pote en date du 05 janvier 2024 à Cholet au bowling du Centre de Loisirs « l'Autre Usine ».

Compte tenu des dépenses à la charges de la mairie correspondant aux frais de transports et aux entrées du bowling,

Où l'exposé du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de :**

- Fixer le tarif de la sortie ayant eu lieu le 05 janvier 2024 à la somme de 15,00 euros par enfant ayant participé à la sortie.
- Charger Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

##### 4.2 : Délégation au maire pour fixer les tarifs des animations, des sorties et des camps organisés par le service enfance jeunesse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des actions du service enfance jeunesse, des sorties et des camps sont régulièrement proposés aux enfants.

Afin de ne pas faire valider à chaque fois les nouveaux tarifs en conseil municipal, il est proposé de donner délégation au maire pour fixer ces tarifs dans le cadre des animations menées, des sorties et des camps organisés.

Où l'exposé du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de :**

- De donner délégation à Monsieur le Maire afin de fixer des tarifs dans le cadre des actions du service enfance jeunesse, des sorties et des camps régulièrement proposés aux enfants (en dehors des tarifs des services à proprement parlé).
- De charger Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

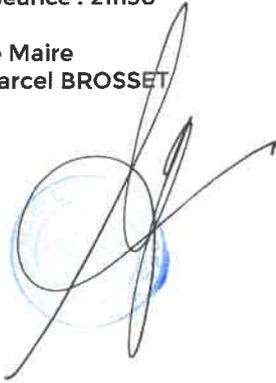
## **5 - DIVERS**

Monsieur Alexandre BITOT est intervenu au nom des agriculteurs de la Commune pour remercier la municipalité de son soutien au monde agricole pendant les manifestations de ces dernières semaines.

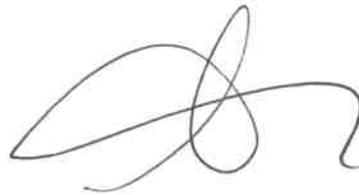
Commissions intercommunales  
Commissions municipales

Fin de la Séance : 21h30

Le Maire  
Marcel BROSSET

Handwritten signature of Marcel Brosset in black ink, written over a faint blue circular stamp.

Le Secrétaire de Séance  
Françoise GUILBAULT

Handwritten signature of Françoise Guilbault in black ink.